

Compte-rendu de la séance du 3 Mars 2026

- Attribution de compensations 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation 2025 de la ville de Briare.

- Adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion du Loiret

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle convention et autorise Mme le maire à signer la dite convention, qui prend effet au 1er janvier 2026, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

- Protection sociale complémentaire : risques prévoyance et santé

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Risques prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2027.

La procédure retenue est déclinée comme suit :

* Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.

- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risques santé

- De retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01/01/2027.

La procédure retenue est déclinée comme suit :

* Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.

- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention :

En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit 15 euros par mois et par agent à ce jour.

La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance

- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

- Avis sur le projet de centrale photovoltaïque à Ste Geneviève des Bois (45)

Vu l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur les demandes de permis de construire n° PC 045-278-2500005 et 00006 de la SAS E-IBV SOLAR 1 déposées sur la Commune de Sainte Geneviève des Bois.

- Suppression de poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 16/35ème

- la modification du tableau des emplois tel qu'il est présenté ci-dessous à compter du 04/03/2026.

Filière	C a d r e d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Temps de travail
Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1	TNC 16/35ème
Technique	A d j o i n t s techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	C	1	TC
Technique	A d j o i n t s techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	N o n pourvu	TNC 4/35ème

Nombre total d'agents

2

- Intégration d'immobilisations dans l'actif de la commune

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'intégration dans l'actif de la Commune des parcelles AAn°115 et AA n°116, issues de la division de la parcelle cadastrée AA n°53 de la façon suivante :

* N°inventaire AA115 - parcelle 3, route de Châtillon-Coligny - valeur 12 487,65 € - compte d'acquisition : 2115

* N° inventaire AA116 - parcelle 5, route de Châtillon-Coligny - valeur 10 534,46 € - compte d'acquisition : 2115

- Approuve l'intégration dans l'actif de la commune du logement construit sur la parcelle AA n°115 - 3 route de Châtillon-Coligny - valeur 63 512,35 € ;

- Dit que cette intégration se fera par l'émission d'un mandat au compte 2132 du budget en cours ;

- Dit que cette immobilisation sera rattachée au N°inventaire AA115 ;

- Autorise Mme le Maire à procéder à la mise à jour de l'état d'actif dans la gestion financière de la Commune ;

- Dit que la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable compétent.

- Compte financier unique (CFU) 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2025 présenté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Prévisions budgétaires	69 600,16	204 713,15	274 313,31
Recettes réalisées	45 657,66	224 175,89	269 833,55
Restes à réaliser	à 3 581,00	0,00	3 581,00
Dépenses			
Prévisions budgétaires	59 300,00	349 247,68	408 547,68
Dépenses réalisées	45 993,21	244 939,02	290 932,23
Restes à réaliser	à 1 031,00	0,00	1 031,00
Solde des réalisations de l'exercice	-335,55	-20 763,13	-21 098,68
Résultats antérieurs reportés	-10 300,16	144 534,53	134 234,37
Résultat de clôture	-10 635,71	123 771,40	113 135,69
Restes à réaliser	à 2 550,00	0,00	2 550,00
R é s u l t a t cumulé	-8 085,71	123 771,40	115 685,69

- Affectation des résultats 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat comme suit :

R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 8 085,71 €

(besoin de financement de la section investissement)

R 002 Excédent de fonctionnement reporté 115 685,69 €

Questions diverses :

Rapport sur le bon fonctionnement de la Station d'épuration